

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française |
| Herausgeber: | Le messager suisse |
| Band: | 35 (1989) |
| Heft: | 2 |
| Rubrik: | Chronique fédérale |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Aujourd'hui au Palais fédéral, mieux vaut être journaliste. Car pour les fonctionnaires et les élus, la maison brûle. Le feu des enquêtes fait crisper les questions brûlantes et les murs suintent de toutes parts des cris des accusés qui se défendent et des accusateurs qui exigent la vérité.

Dieu quel climat ! Il est propice aux délations et aux médisances. Questionnez, on vous répondra ! Même les murs parlent. Un vrai régal pour la presse ! Quant aux fuites et aux « révélations » elles sont devenues une industrie dont la production journalière tient du jamais vu. La valeur du scoop est à la baisse. Il y en a un véritable déluge. A tel point qu'on se les échange d'une place de travail à l'autre.

Confraternels comme jamais, les grands éditeurs remettent leurs enquêtes avant parution. C'est l'Hebdo qui a frappé le plus fort. On peut déduire de son édition du 19 janvier que toutes les conditions étaient réunies pour que la conseillère fédérale Elisabeth Kopp, mais aussi Rudolf Gerber, le procureur de la Confédération, puissent être victimes d'un chantage. Drogue, crime et fesse, tous les ingrédients y sont, qui donnent à d'anciens faits un éclairage à faire sauter la république.

Mort politique

Elisabeth Kopp est politiquement morte. Entrée au gouvernement le fameux 2 octobre 1984 où le Parlement désignait la première conseillère fédérale de l'histoire, Elisabeth Kopp a remis sa lettre de démission le 12 décembre 1988, victime d'un mari aux affaires peu claires, qu'elle a soutenu au détriment, semble-t-il, de son devoir de fonction.

Tout est allé très vite. Le 4 décembre 1988, Elisabeth Kopp conservait une telle image qu'aujourd'hui encore, chacun s'accorde à admettre qu'elle était pour beaucoup dans le refus par le peuple et les cantons de l'initiative des xénophobes s'attaquant à l'immigration. Même le 7 décembre, le Parlement lui accordait suffisamment de confiance pour l'élire à la vice-présidence de la Confédération par 165 voix sur 214 bulletins valables, soit nettement plus que les 124 voix qui lui avaient permis d'accéder au Conseil fédéral.

Elisabeth Kopp fut pourtant contrainte d'annoncer sa démission 5 jours plus tard, avec effet à fin février 1989. Pire ! Un procureur extraordinaire de la Confédération fut nommé en la personne du Bâlois Hans Hungerbühler, dont l'enquête tend à montrer qu'Elisabeth Kopp a violé le secret de fonction et menti à ses pairs du Conseil fédéral. Résultat, elle a dû jeter l'éponge et partir le 12 janvier déjà.

Elisabeth Kopp l'a admis elle-même, il ne lui était « plus possible, humainement et politiquement, de rester au Conseil fédéral ». C'est donc son suppléant, le conseiller fédéral Arnold Koller qui assuma l'intérim au Département fédéral de justice et police, jusqu'à l'entrée en fonction du successeur d'Elisabeth Kopp.

Mais l'ex-conseillère fédérale n'en a pas fini avec Berne pour autant. Elle a certes déjà battu sa coupe, considérant elle-même « comme une erreur que je regrette » son appel téléphonique à son mari pour l'informer que la société Shakarchi faisait l'objet d'une enquête du Ministère public fédéral. Pour comprendre, il faut savoir que Hans-W. Kopp, le mari de la conseillère fédérale, était vice-président de la société Shakarchi, accusée de blanchissement d'argent provenant de trafic de drogue, jusqu'au jour où, averti par son épouse, il démissionna de la douteuse société.

Partie « dans l'intérêt d'un éclaircissement rapide, sans réserve et total des reproches » qui lui sont adressés, elle a demandé la levée de son immunité. Par ailleurs, le Conseil fédéral a chargé un ancien juge fédéral, Arthur Haefliger, d'effectuer une enquête administrative touchant le Département de justice et police, le Ministère public fédéral, mais aussi toute l'administration.

Première dans l'histoire suisse

A l'heure où ces lignes sont écrites, les commissions parlementaires chargées de statuer sur la levée de l'immunité d'Elisabeth Kopp ont décidé de proposer au plénum une telle mesure. La question sera tranchée le 7 mars au Conseil des Etats, et le 15 mars au Conseil national. Si le Parlement dit oui, il créera un précédent, car dans toute l'histoire suisse, jamais l'immunité d'un membre du gouvernement n'a été levée. On attend aussi pour la fin du mois de février les résultats de l'enquête administrative du juge Haefliger.

Dans ce climat de tempête sur la Berne fédérale, un réconfort ! Constraint de vomir parce qu'ayant le mal de mer sur le bateau tant que de la Confédération, il reste la certitude d'arriver au bout du voyage de la vérité. C'est que la démocratie a les rouages suffisamment solides pour réagir.

Kaspar Villiger au Département militaire

Autre espoir. Le parti radical a donné au pays son 99^e conseiller fédéral, un jeune industriel lucernois pour succéder à Elisabeth Kopp. Une option d'avenir, et non de transition puisque Kaspar Villiger, fabricant de cigarettes et de vélos qui portent son nom, n'a que 48 ans. Il crée une double première historique. Kaspar Villiger au Conseil fédéral, c'est la première fois que le canton de Zurich saute un tour. Et puis, c'est la première fois que Lucerne la catholique envoie un radical protestant au gouvernement.

Kaspar Villiger a été élu — au premier tour ! — par 124 voix sur 235 valables. Le nouveau conseiller fédéral réalise ainsi un score aussi honorable qu'Elisabeth Kopp et Otto Stich, actuel grand argentier, qui avaient obtenu tous deux 124 voix aussi lors de leur entrée au Conseil fédéral.

Il faut remonter à l'illustre Willy Ritschard pour trouver un nombre de suffrages moins élevé (123 voix en 1973). Mais Adolf Ogi, le patron des transports, communications et de l'énergie, n'a franchi la porte du cénacle gouvernemental qu'après deux tours, réalisant 113, puis 132 voix en 1987.

Lors de leur entrée au Conseil fédéral, les autres membres du gouvernement avaient obtenu des résultats plus flatteurs, soit dans l'ordre de leur entrée en fonction, 130 voix pour Jean-Pascal Delamuraz, 180 pour Arnold Koller, 163 pour Flavio Cotti et 152 voix pour René Felber.

Le contexte actuel montre que Kaspar Villiger a réussi une performance en forçant le passage au premier tour. Performance indiscutable pour le parti radical aussi, puisque ses candidats recueillent quelque 180 voix sur 235, à l'heure où son siège est contesté !

C'est que les voix éparses — 111 ! — furent exceptionnellement nombreuses. Pas moins de 35 voix ont honoré Franz Steinegger, le solide Uranais qui, sans sa situation matrimoniale et sa religion (avec le « handicap » de faire le cinquième catholique du gouvernement), aurait certainement été le premier conseiller fédéral de son canton. Le Zougois Georg Stucky a obtenu 19 voix, sans doute un témoignage de reconnaissance de ceux — de la droite bourgeoise — qui avaient appuyé sa candidature.

Formule magique en cause

Il vaut la peine de s'attarder sur le compte des autres voix éparses. Tant il est vrai qu'elles proviennent des parlementaires qui avaient pour prétention de bousculer la formule magique — 2 PRD, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC — qui prévaut depuis 1959 au Conseil fédéral, et à laquelle la Suisse doit une bonne part de sa stabilité politique. 33 voix sont allées à l'Indépendante zurichoise Monika Weber — venues des siens, des verts et de l'extrême-gauche. C'est vraiment peu pour qui a annoncé sa prétention de remettre en cause l'actuelle répartition politique du gouvernement.

On mesurera l'ampleur de l'échec de Monika Weber en se rappelant que la socialiste Lilian Uchtenhagen avait tout de même récolté 96 voix en 1983, lors de l'élection d'Otto Stich. Plus près, la radicale Lili Nabholz avait été gratifiée de 20 voix alors même qu'elle n'était pas candidate.

On conclura que loin de bousculer la formule magique, la candidature de Monika Weber l'a confortée. On en veut pour preuve que les socialistes qui ont voulu soutenir une femme ont porté leur voix sur Lilian Uchtenhagen, qui a ainsi bénéficié de 13 suffrages, et non sur le parti qui s'attaquait à la formule magique. A noter 11 autres voix éparses.

On comprend ce message « gouvernemental » des socialistes. Car leur comité central a décidé de proposer la liberté de vote envers l'initiative « pour une Suisse sans armée », qui sera présentée au peuple et aux cantons le 26 novembre 1989. Un mot d'ordre qui, dans les rangs radicaux et démocrates du centre, a suscité des velléités de chasser les socialistes du gouvernement.

Cela montre que les partis gouvernementaux n'ont pas soudé la formule magique pour les siècles à venir. Mais on sait aujourd'hui que celui qui songe à la briser doit disposer de blé. C'est-à-dire d'électeurs. Les partis de la formule magique représentent plus de 80 % de l'électorat et ont tous pignon sur rue des deux côtés de la Sarine.

Quant à la position du Comité central socialiste, si elle fait jaser, elle ne constitue qu'une proposition que le congrès socialiste du 3 juin prochain doit discuter. Mais si ce congrès venait à douter de la nécessité même de l'armée, il ne fait aucun doute qu'on demandera alors sérieusement leur sortie du gouvernement.

Voilà dans quel sombre climat la Berne fédérale s'arme pour gagner les rudes paris que lui lancent le GATT et la Communauté européenne. Mais on ne va pas terminer dans le pessimisme. Le 1^{er} février 1989, les Chambres avaient aussi à repouvoir la vice-présidence laissée par Elisabeth Kopp. Arnold Koller a été magnifiquement élu, par 190 voix sur 235 bulletins valables. Il faut remonter à Pierre Aubert, en 1981, pour retrouver un pareil score. Ce n'est pas à cause de ce résultat, mais parce qu'il est l'un des deux juristes du Conseil fédéral, avec Flavio Cotti, chef du département de l'intérieur, qu'Arnold Koller a quitté le DMF pour s'installer à Justice et police à la place d'Elisabeth Kopp. Il reprend ainsi l'épineux dossier de l'asile. Un dossier qui suscite à nouveau bien des remous avec des grèves de la faim et des occupations d'églises organisées par des requérants turcs. Autre conséquence de cette élection, c'est Flavio Cotti et non Arnold Koller qui sera président lors du 700^e anniversaire de la Confédération, en 1991.

Raymond Gremaud